

mesure avant qu'il n'en résulte des dommages irréparables pour le Canada et pour sa défense.

**M. Crouse:** Monsieur le président, depuis le commencement de ce débat sur l'unification, on peut estimer à quelque 2 millions le nombre de mots consacrés à ce sujet. C'est pourquoi les députés siégeant du côté du gouvernement insistent très vivement pour que nous en finissions et que nous poursuivions nos travaux. A l'une des étapes de cette discussion, j'aurais admis ce point de vue. Cependant, à mesure qu'elle se poursuit, on découvre l'étonnante transformation de l'opinion canadienne sur cet important problème. C'est pourquoi il me paraît simplement normal, en tant que député de Queens-Lunenburg, c'est-à-dire d'une région qui a connu un taux d'enrôlement élevé au cours des deux guerres mondiales, d'exprimer mes opinions sur ce projet de loi.

Certes, je dois commencer par présenter mes lettres de créance avant de pénétrer au cœur du débat. Je n'étais pas membre du comité de la défense nationale, mais j'ai suivi de très près les procès-verbaux des audiences du comité. Je ne me considère pas comme un expert en matière militaire: j'ai simplement servi comme volontaire, au cours de la seconde guerre mondiale, dans l'Aviation royale du Canada, qui n'est, après tout, qu'un des éléments des forces armées canadiennes. Mon manque de renseignements sur les autres armes, en particulier sur la marine, s'est beaucoup atténué ces derniers mois. La Chambre comprendra facilement où je me renseigne quand elle apprendra que résident actuellement dans ma circonscription trois amiraux qui viennent de se retirer des forces armées.

**M. Byrne:** Actuellement, ils élèvent du bétail.

**M. Crouse:** Le député de Kootenay-Est a fait une remarque que je n'ai pas saisie.

**M. Byrne:** Ils élèvent du bétail.

**M. Crouse:** Certain d'entre eux élèvent du bétail. D'autres s'intéressent vivement au sort des forces armées du Canada.

Je signale au ministre de la Défense nationale que ce n'est pas sans raison que nous, de la Nouvelle-Écosse, sommes qualifiés de nez froids. Sur la côte est, là où le Canada est baigné par la mer, les vagues de l'Atlantique montant à l'assaut du rivage, battent une me-

[M. Nugent.]

sure qui semble fouetter le sang et inviter les hommes à naviguer. Dans les Maritimes, on a un amour de la mer et des traditions que ne peuvent jamais apprécier ou comprendre à fond ceux qui n'ont jamais vogué sur le vaste océan Atlantique ou contemplé un coucher de soleil, alors que la crête des vagues monumentales est couronnée d'une blanche écume.

Venant de la Nouvelle-Écosse, j'éprouve parfois quelque nostalgie pour la mer; je voudrais la voir, l'entendre et en sentir l'odeur. Je ne retrouve mon calme qu'une fois revenu chez moi, à Lunenburg. Mes observations au sujet du bill revêtiront donc un caractère général et ne porteront que sur la marine du Canada et sur les répercussions de ce projet de loi sur les hommes qui en font partie et qui la servent avec dévouement.

Le Livre blanc sur la défense, déposé en mars 1964, nous a mis pour la première fois au courant des projets d'unification du gouvernement et du ministre. Ce vague document déclara:

Les buts de la politique de défense du Canada, que l'on ne peut dissocier de la politique étrangère, consistent à maintenir la paix en appuyant les mesures de défense collective visant à décourager l'agression militaire; à seconder la politique étrangère du Canada, y compris celle qui découle de notre participation aux organismes internationaux; à assurer la protection et la surveillance de notre territoire, de notre espace aérien et de nos eaux côtières.

Voilà, monsieur le président, des politiques que je puis appuyer. Nous avons besoin, pour le maintien de la paix et de la sécurité, de mesures collectives comme en prévoit la charte des Nations Unies. Nous avons besoin de la défense collective prévue par le traité de l'Atlantique Nord. Nous devons conserver notre association avec les États-Unis pour la défense de l'Amérique du Nord, puisque nous en avons besoin, et il nous faut aussi des mesures nationales pour remplir nos obligations touchant la sécurité et la protection du Canada.

Au début, j'étais pour l'intégration, pensant qu'il s'agissait de combiner les quartiers généraux et commandements régionaux des trois armes et de réaliser par là des économies. Ce courant de pensée paraissait raisonnable pour mes commettants économiques, travailleurs et indépendants. Ils croyaient que ce gouvernement prodigue comptait enfin un ministre qui connaissait la valeur de l'argent. Malheureusement, leur joie n'a pas fait long feu, parce qu'on vient d'admettre que les mesures de réorganisation que permettrait le bill n° C-243 n'entraîneraient aucune économie. En fait, le Livre bleu pour 1967-1968 montre que les prévisions budgétaires pour la défense nationale ont augmenté de quelque 115 millions de dollars.